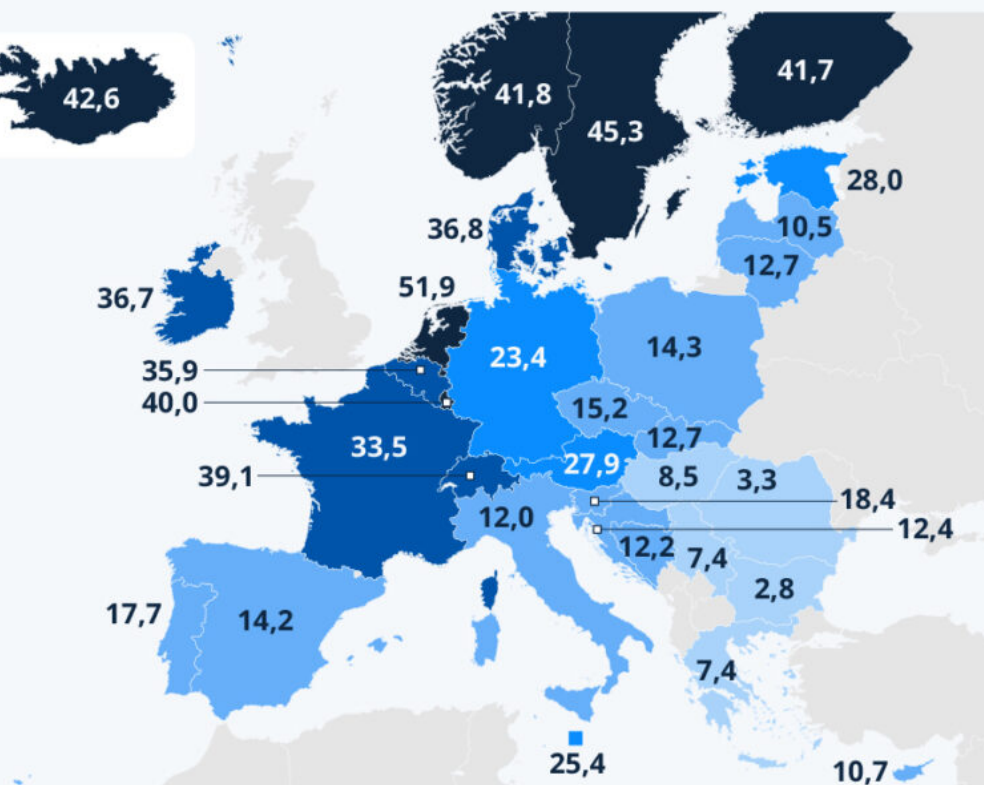
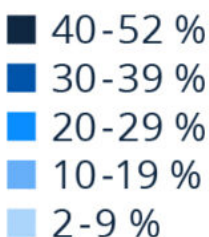


Où le télétravail est-il une pratique courante en Europe ?

Où le télétravail est-il une pratique courante en Europe ?

Part des employés européens (15-64 ans) qui travaillent habituellement ou occasionnellement à domicile en 2023

Moyenne UE-27
22,2 %



Source : Eurostat



Dans quels pays européens la pratique du télétravail est-elle la plus répandue ? Eurostat a récemment publié de [nouvelles données](#) sur la proportion d'employés qui travaillent à domicile en Europe. Dans l'Union européenne, 22 % des actifs âgés de 15 à 64 ans étaient concernés en 2023. Dans le détail, 9 % travaillaient habituellement chez eux cette année-là et 13 % occasionnellement. Par rapport à l'année 2019, soit avant la pandémie de Covid-19 et la généralisation du télétravail, la part d'employés qui travaillent à domicile a augmenté de huit points de pourcentage (pratique habituelle et occasionnelle : +4 points respectivement).

Comme le montre notre carte, c'est aux Pays-Bas que l'on trouve le plus d'actifs qui travaillent au moins occasionnellement à domicile : plus de la moitié (51,9 %), suivis des pays nordiques : Suède (45,3 %), Islande (42,6 %), ainsi que Norvège et Finlande (autour de 42 %). En France, cette pratique est un peu plus rare, puisqu'elle concerne [environ un employé sur trois \(33,5 %\)](#), mais elle est néanmoins plus courante que dans certains pays voisins. Le travail à domicile concerne en effet à peine un quart des actifs en Allemagne (23,4 %) et moins de 15 % en Italie et Espagne. Ce sont les pays d'Europe de l'Est qui enregistrent les proportions de travailleurs à domicile les plus faibles. Travailler chez soi est ainsi marginal en Roumanie et en Bulgarie, où cette pratique ne concerne, même occasionnellement, qu'autour de 3 % de la population active.

Parmi les facteurs qui jouent sur la prévalence du travail à domicile au sein d'une population, on peut citer le degré de tertiarisation et de numérisation de l'économie, qui influe sur la proportion de métiers pouvant être effectués en télétravail.

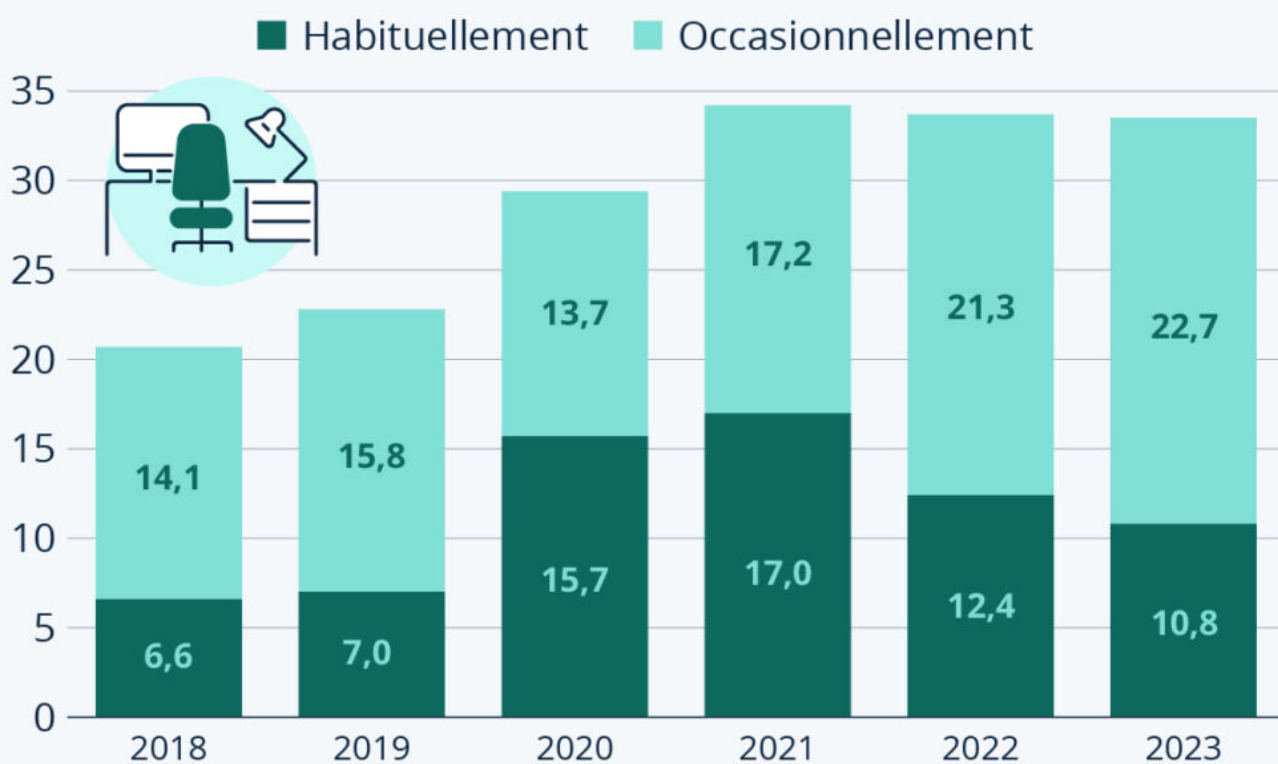
L'adoption du télétravail en France

Encouragé par le gouvernement pendant la crise sanitaire du Covid-19, le télétravail s'est imposé comme une pratique courante ou occasionnelle pour nombre de Français. D'après les données d'Eurostat (voir ci-dessous), un tiers des salariés français (33,5 %) ont travaillé au moins occasionnellement à domicile en 2023, soit un chiffre relativement stable par rapport aux deux années ayant précédé (autour de 34 % en 2021 et 2022). Parmi eux, environ 11 % travaillent habituellement chez eux et 23 % occasionnellement.

Comme le détaille notre infographie, depuis la fin des restrictions sanitaires liées à la pandémie, la pratique habituelle du travail à domicile est nettement retombée (-6,4 points depuis 2021), mais cette pratique est essentiellement devenue occasionnelle (+5,5 points). Par rapport au niveau mesuré avant la crise sanitaire (année 2019), la part globale des employés français qui travaillent à domicile est en hausse de près de 11 points de pourcentage (pratique habituelle : +3,8 points ; occasionnelle : +6,9 points).

L'adoption du télétravail en France

Part des employés (18-64 ans) qui travaillent habituellement ou occasionnellement à domicile de 2018 à 2023 (en %)



Source : Eurostat



statista

De Tristan Gaudiaut pour [Statista](https://www.statista.com)